

## BULLETIN MUNICIPAL N° 57

*Février 2024*



Avec la neige qui a blanchi la campagne mi-janvier, nous pouvions penser que l'hiver actuel ressemblerait à ceux d'autrefois, mais malheureusement le réchauffement climatique n'est pas une invention et nous devons engager des actions pour le combattre.

A ce sujet, le Conseil Municipal s'est prononcé contre l'implantation d'éoliennes, mais, conscient de la nécessité de se tourner vers les énergies renouvelables, il a sélectionné dans la commune, comme la loi le demande, des zones où il serait possible d'installer des panneaux photovoltaïques.

Ce n'est plus la période des vœux mais je tiens tout de même à vous souhaiter une bonne année, en particulier à celles et ceux à qui je n'ai pu le faire de vive voix.

François BATTEMENT - Maire de Bosc-Mesnil

## Vie de la commune

### *Au conseil municipal*

Vendredi 20 octobre 2023

Le Conseil Municipal décide la pose d'une **colonne en marbre** à côté du jardin du souvenir pour y apposer des plaques portant le nom des défunts dont les cendres ont été répandues.

Lors des **locations de la salle des fêtes**, l'état des lieux de retour de la salle n'est pas toujours correct, la vaisselle est mal lavée, le tri dans les poubelles n'est pas fait ou mal, ce qui amène le Conseil Municipal à revoir les tarifs:

Location week-end	280.00€ (il n'est plus possible de louer 1 journée)
Vaisselle (par couvert)	0.80€
Verres seuls (par personne)	0.15€
Lave-vaisselle week-end	46.00€
Réunion ou vin d'honneur	45.00€
Ménage mal fait	75.00€
Vaisselle mal faite	75.00€
Tri mal fait	75.00€
Consommation électrique	0.14€/KWh

**Le Conseil Municipal à l'unanimité rejette le projet** d'implantation et d'exploitation **d'une unité d'alimentation éolienne** d'une future station de recharge ultra rapide pour véhicules électriques sur la commune. Les Conseillers Municipaux ne sont pas opposés à la station de recharge alimentée par des panneaux photovoltaïques. Ils sont conscients de l'effort national pour la transition énergétique comme le préconise le gouvernement et envisagent une **réflexion sur l'installation d'une zader** (zone d'accélération des énergies renouvelables) **photovoltaïque** le long de l'autoroute A28 et la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

A l'école, l'aire de retournement du car a été aménagée pour faciliter le passage du car. Un **marquage au sol** près de l'école et du cimetière est envisagé pour empêcher les stationnements gênants.

La **station de traitement des eaux usées** va être réhabilitée, il n'y aura pas d'extension de réseau ni de raccordements de nouvelles constructions en dehors de celles déjà prévues.

Monsieur Quentin Desannaux annonce sa décision de démissionner du Conseil Municipal, ne pouvant, par manque de temps, honorer les missions pour lesquelles il a été élu.

*accès école*



*accès cimetière*

## Lundi 22 janvier 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la décision d'installer une **réserve incendie enterrée** de 120m<sup>3</sup> **au hameau de Perduville**, un dossier a été réalisé avec l'aide de M. Joël Leroy-JL Expertise Voirie. Le SDIS (service départemental incendie secours) a donné son accord pour le lieu d'implantation. Des entreprises vont être consultées et des subventions demandées.

Des **travaux de rénovation énergétique** vont être réalisés à la **salle des fêtes** côté entrée et retour de gauche. Ils seront réalisés par la Miroiterie Lesobre de Belencombe après obtention de subventions de l'Etat et du Département.

Des signalements ont été faits en mairie à propos de la vitesse excessive de véhicules dans la commune. C'est pourquoi, **pour améliorer la sécurité routière**, les Conseillers Municipaux décident la construction d'une **écluse double** sur la RD 83 (route du Centre côté mairie et le changement de priorité sur plusieurs intersections situées en agglomération RD 83 et RD 118 (route du Centre vers Neufbosc) avec la pose de **panneaux stop**.

*Écluse=resserrement de la chaussée ne laissant subsister qu'une largeur de*



En application de la loi N°2023-175 de mars 2023, les communes doivent définir par délibération du conseil municipal, après concertation du public, des ZAEnR (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables).

La réunion publique a eu lieu le 16 janvier, Monsieur le Maire a proposé au public présent, majoritairement pour le photovoltaïque et contre l'éolien, les zones possibles pour le développement des énergies renouvelables : **solaire photovoltaïque** sur les bâtiments communaux et au sol près de l'autoroute A28 dans les espaces enherbés.

A noter que les parkings des 2 aires de repos pourraient être couverts de panneaux photovoltaïques.

Les terres agricoles ne peuvent pas être utilisées.

A la réunion de conseil, Monsieur le Maire indique les surfaces que ces zones pourraient représenter. Le Conseil Municipal par 9 voix pour et 1 abstention se prononce favorablement pour ces zones.

La commune a l'obligation de transmettre la délibération au préfet, ainsi qu'à la Communauté de Communes Bray-Eawy afin qu'un débat soit organisé sur la cohérence des zones par rapport au projet de territoire.

Quelques personnes des **Buhots** demandent l'installation d'une **réserve incendie**. Il est prévu d'en installer une, mais les moyens financiers de la commune ne permettent pas d'en financer plusieurs par an. Cette année, il y aura celle de Perduville.

### **Etat civil**

#### **Naissances**

*le 17 août 2023*

**Jade CISSE LAMBERT**, fille de Quentin Cissé et de Sandrine Lambert  
939 route du Village

*le 28 août 2023*

**Malo LAURENCE**, fils de Jérémy Laurence et de Morgane L'hermitte  
270 route du Centre



*le 4 septembre 2023*

**Charly LETELLIER BOSVAL**, fils de Alex Letellier et de Marion Bosval  
1 impasse de la Chapelle à Perduville

#### **Mariage**

*le 24 février 2024*

**Mickaël COLLAY et Cécilia SAINTE-MARIE** 180 chemin du Pot-au-Feu

## Enquête publique

L'enquête publique sur le projet d'implantation de 2 éoliennes en vue d'alimenter une station de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques a eu lieu du 16 octobre au 16 novembre 2023.

123 contributions ont été faites dont une seule favorable au projet, provenant d'une société intéressée par la réalisation des travaux. Près de la moitié émane de résidents de l'une des 20 communes concernées par ce projet et 1/3 habitent à Bosc-Mesnil. Il est à noter que les conseils municipaux de ces 20 communes ont tous émis un avis défavorable.

**La commissaire enquêtrice** rappelle que « le développement de l'éolien doit être encadré si possible par des démarches de planification amont et intercommunales visant la bonne acceptation sociale et paysagère des projets ». En conclusion, elle **émet un avis défavorable**. La décision est entre les mains du préfet.

## Informations

Comme chaque année, un **colis de Noël** a été offert par la commune et distribué par les élus, aux personnes âgées de 65 ans et plus, inscrites sur la liste électorale.

La Municipalité prévoit d'inviter les aînés de la commune à un **repas convivial** à la salle des fêtes, au printemps, comme cela avait eu lieu en 2019.

**Elections européennes** (députés) : 9 juin 2024

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale. Il est possible de s'inscrire **en ligne jusqu'au 1<sup>er</sup> mai ou en mairie jusqu'au 3 mai**.

Les jeunes qui se sont inscrits au recensement citoyen à 16 ans sont inscrits d'office.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la population de Bosc-Mesnil est de **330 habitants** (chiffre Insee)



## Perduville un peu d'Histoire (suite)

**Les armoiries de Perduville** (ci-dessous) sont rattachées à la **famille de Gallye** originaire de Dieppe.



Ses armes : « d'argent à la galère de sable, à la bordure d'or chargée de 8 tourteaux de gueules » figurent au Grand Armorial de France.

En 1667, ces armoiries de Jean de Gallye, écuyer, seigneur et patron de la cure et du manoir de ladite paroisse (les communes ont été créées par la Révolution) ont été homologuées en tant qu'emblème de la seigneurie de Perduville.

En 1731, un nommé M. Gallye de Perduville faisait partie du corps du roi dans la compagnie de M. de Noailles.

En 1788, il est noté dans un document ancien, que la mère de Messire Jean Marc Antoine Gallye, seigneur et patron de Perduville, avait l'usufruit de **la ferme des 3 oreilles** (actuellement propriété de M. Philippe Pochon).

En 1792, Jean Marc Antoine Gallye est connu comme juge de paix et officier de police du canton de Saint-Saën, district de Neufchâtel, département de la Seine Inférieure demeurant à Perduville.

Le 7 avril 1799, un prêtre réfractaire (c'est-à-dire n'ayant pas prêté serment à la Révolution) maria en secret Jean Charles Marie Gallye de Perduville à Marie Marguerite Legras. *Derrière l'église de Bosc-Mesnil, des défunts de cette famille Legras sont enterrés dans les tombes anciennes.*

En 1808, le maire de Perduville, M. Milet, mentionne le sieur Jean Charles Marie Gallye de Perduville dans un document de la mairie.

**Ouverture le 1<sup>er</sup> février 2024**

**de l'espace France Service de Bray-Eawy**

Au sein de la Communauté de Communes Bray-Eawy  
7 rue du Pot d'Étain – 76270 Neufchâteau-en-Bray

**Sur rendez-vous :**

**02.32.97.45.65**

**Horaires d'ouverture :**

**Du Lundi au Vendredi**

**9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00**



**France services vous permet d'accéder en un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics :**



**Exemples de services proposés dans les France services :**

- Déclarer mes revenus
- Faire une demande de permis de conduire ou de carte d'identité
- Demander une aide (allocation logement, RSA, retraite)
- Créer votre espace Pôle emploi
- Gérer votre compte Ameli

## Les bons réflexes



**1** Attention aux numéros inconnus. Je reste toujours vigilant et j'applique les deux mots d'ordre quand je ne connais pas un numéro ou lorsque je navigue sur internet :  
**#jenclicquepas**  
**#jenerappellepas !**

**2** Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler : je consulte l'annuaire inversé sur [www.surmafacture.fr](http://www.surmafacture.fr) pour connaître le service et le prix.

**3** Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers les numéros surtaxés, auprès de mon opérateur téléphonique.

**4** J'apprends à reconnaître la signalétique tarifaire des numéros surtaxés :  
• vert = gratuit  
• gris = prix d'un appel normal  
• violet = numéro surtaxé  
Quand j'appelle un numéro surtaxé, l'appel doit toujours débuter par un message d'information tarifaire.

→ Je ne comprends pas un montant inhabituel sur ma facture mobile ou fixe et je pense être victime d'une fraude aux numéros surtaxés ? Je dépose un signalement sur [www.surmafacture.fr](http://www.surmafacture.fr)

→ Je suis victime d'un message ou un appel non sollicité (spam) sur mon téléphone ? Je le signale au **33700** ou sur [www.33700.fr](http://www.33700.fr)



**Signal Conso**  
Je veux signaler un problème de consommation avec un professionnel et me renseigner sur mes droits. Je dépose un signalement sur [signal.conso.gouv.fr](http://signal.conso.gouv.fr) ou sur l'application.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Numéros surtaxés et abonnements internet :

### Attention aux pièges

**J'évite les mauvaises surprises sur ma facture de téléphone**



## Comment reconnaître un numéro surtaxé ?

Les numéros surtaxés font partie des numéros spéciaux ou courts utilisés par les professionnels pour fournir des services (météo, voyance, annuaire, etc.). Les **3 types de numéros** pouvant être surtaxés sont :

→ Les numéros spéciaux à **10 chiffres** commençant par **081, 082 ou 089**

→ Les numéros courts à **4 chiffres** commençant par **10** ou **32 à 39**

→ Les numéros courts à **6 chiffres** commençant par **118**

Le coût de l'appel vers un numéro surtaxé est prélevé directement sur ma facture téléphonique.

Les services clients doivent être joignables sans passer par un numéro surtaxé.

Une signalétique mise en place par les professionnels m'informe du prix qui sera facturé :

**0 825 123 456** Service 080 4min à prix appel

Le service est facturé en plus du prix d'un appel normal, jusqu'à 80 centimes par minute, dans la limite de 24 € par appel (violet).

**0 809 100 114** Service gratuit à prix appel

Seul le prix d'un appel normal est facturé (gris).

**0 800 134 426** Service à appel gratuit

Numéro gratuit aucune facturation (vert).



Le site [surmafacture.fr](http://surmafacture.fr) est la plateforme d'information consommateur consacrée aux solutions de paiement sur facture, gérée par les principaux opérateurs téléphoniques.

Il me permet de connaître le coût et le service proposé par un numéro surtaxé.



## Comment déjouer les pièges ?

### Attention aux SMS ou messages sur mon répondeur

Je peux recevoir un appel, un SMS ou un message sur mon répondeur d'un numéro commençant 06 07 ou 09 01, 02, 03, 04 et 05, me demandant de rappeler un numéro ou de cliquer sur un lien sous prétexte :

- d'urgence
- de gain attractif
- de démarches administratives
- de colis à retirer...

Message de 06 69 66 96 68  
**Vous avez un colis, rappelez le 0825...**

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification en consultant l'annuaire inversé : [www.surmafacture.fr](http://www.surmafacture.fr).

### Attention sur internet au « Click to Call » (cliquer pour appeler)

En faisant une recherche sur internet (médecin, vétérinaire, administration, etc.) on peut me proposer de cliquer sur un numéro pour appeler directement.

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification. Toutes les informations pratiques sur les numéros spéciaux sont disponibles sur le site [www.surmafacture.fr](http://www.surmafacture.fr).



### Attention aux abonnements Internet+

En naviguant sur internet, je peux cliquer, sans faire attention, sur un bouton qui m'abonne à un service payant. Cela peut arriver à la suite de nombreux clics qui réduisent ma vigilance.

Le coût sera prélevé directement sur ma facture téléphonique grâce à Internet+, la solution de paiement proposée par les opérateurs téléphoniques.

Elle permet de régler des services digitaux (VOD, musique, jeux...) sans fournir ses coordonnées bancaires en étant prélevé directement sur sa facture téléphonique. Je peux être facturé jusqu'à 300 € / mois pour plusieurs abonnements Internet+.



**Avant le 30 avril 2024**

**1 poule  
2 poules  
3 fois moins de déchets**

La Communauté Bray-Eawy offre contre bons soins 2 poules à 100 foyers d'adoption. Attribution de 3 poulaillers par tirage au sort le jour de la remise.



Si vous n'avez pas été candidat depuis 2023 ou si vous n'êtes pas propriétaire de poules et que vous souhaitez en adopter, faites acte de candidature en adressant une lettre de motivation à :



Communauté Bray-Eawy  
7 Rue du Pot D'Étain  
76270 NEUFCHATEL EN BRAY  
Mail : [laurence.philippe@brayewawy.fr](mailto:laurence.philippe@brayewawy.fr)  
Renseignements complémentaires au **02 32 97 45 65**

## Vie scolaire

Les élèves sont allés à la **piscine de Neufchâtel** de septembre à décembre. Ils se rendront au gymnase de St Saëns pour y pratiquer des activités liées au **tennis** après les vacances de Février.

Un projet spécifique est prévu en avril : **classe eau** avec des interventions et des sorties proposées par le Syndicat du Bassin Versant de l'Arques. Dans ce cadre, ils avaient effectué une sortie au 1<sup>er</sup> trimestre dans les jardins de Claude Monet à **Giverny**.

Invités par la famille Planquais-Decorde, ils participeront à une **plantation de haie** à la ferme avec les conseils du même syndicat.

**2 visites de musée** sont prévues : la Corderie Valois à Notre-Dame de Bondeville et le musée des Beaux Arts à Rouen.

En rapport avec le thème de l'eau, une sortie sur le littoral est prévue en fin d'année.

Le **14 mars**, les élèves des classes de CM2 et ceux de la CHAM du Collège donneront un **concert à l'église de Saint-Saëns**.

Le **13 mai**, ce sera le **concert de fin d'année** au gymnase de la Varenne.



Les inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2021 ou nouvellement arrivés sur l'une des communes du regroupement auront lieu les :

- > mardi 12 mars de 16 h 30 à 18 h 30 :
- > jeudi 14 mars de 16 h 30 à 18 h 30 :
- > vendredi 15 mars de 16 h 30 à 18 h 30.

Pour procéder à l'inscription, merci de vous munir :

- > du livret de famille
- > d'un justificatif de domicile délivré par votre mairie
- > d'un document établi par le médecin attestant que votre enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge.

Plantation de haies  
Création / restauration de mares  
Entretien et travaux rivière...



Nos chargés de mission  
accompagnent & conseillent  
particuliers - collectivités - agriculteurs



**CONTACTEZ-NOUS**

02 35 17 55 33  
infos@bvarques.fr



[www.bvarques.fr](http://www.bvarques.fr)



### LES VILLES ORGANISATRICES

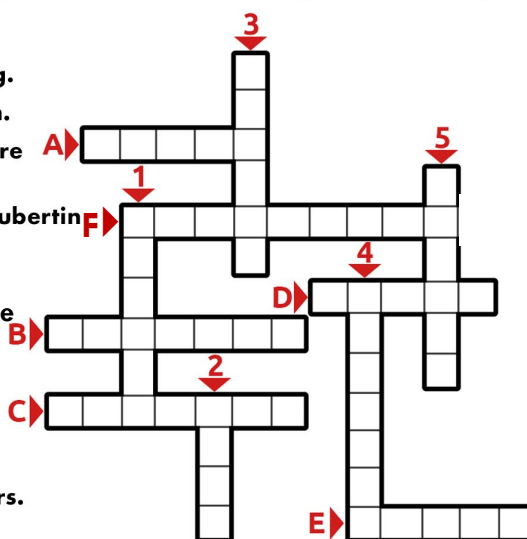
### DES JEUX OLYMPIQUES D'ÉTÉ

#### HORIZONTAL

- A.** On la surnomme Beijing.
- B.** Au pays de l'Oncle Sam.
- C.** Quand la Reine rencontre la torche olympique.
- D.** La ville de Pierre de Coubertin
- E.** Son voisin du Nord boycotte cette édition.
- F.** La première en Espagne

#### VERTICAL

- 1.** Jesse Owens est passé par là.
- 2.** Les sportifs sont sacrés dans la ville des empereurs.
- 3.** Des athlètes victimes d'une prise d'otages.
- 4.** Le berceau des Jeux antiques.
- 5.** La ville du mythique stade Aztéca.



## Comité des fêtes



Halloween



Dan le magicien ventriloque et le Père Noël



## Prochaines manifestations

**Jeudi 9 mai**: Randonnée

**Dimanche 14 juillet** : Foire à tout

**Samedi 19 octobre** : Soirée dansante

**Jeudi 31 octobre** : Halloween

**Samedi 14 décembre** : Spectacle de Noël

## Numéros utiles

SAMU 15  
Pompiers 18  
Gendarmerie 17  
Enfance en danger 119

Violences faites aux femmes 3919  
Centre anti poison CHU 02 35 88 44 00  
Maison médicale Saint-Saëns 02 35 32 23 92  
Gendarmerie Saint-Saëns 02 35 34 51 18

# Charte du bien vivre ensemble

## dans les espaces agricoles et ruraux de la Seine-Maritime

### En tant qu'agriculteur, je m'engage à :



- Être à l'écoute et rester bienveillant. J'explique à mes voisins mon activité et mes projets.
- Entretien mes haies conformément à la réglementation et mes clôtures.
- Préserver les chemins, bords de rivière et cours d'eau.
- Respecter les distances réglementaires d'épandage et enfouir rapidement.
- Nettoyer rapidement la route en cas de boue et installer la signalisation appropriée.
- Cultiver de manière à limiter les ruissellements et coulées de boue et rechercher des solutions adaptées en cas de besoin.
- Participer aux démarches de protection de la ressource en eau sur mon territoire.
- Travailler à l'amélioration continue de mes pratiques, limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et les appliquer conformément à la réglementation en adaptant les horaires et distances de traitement.

### En tant que maire ou élu local, je m'engage à :



- Informer les nouveaux habitants du contexte agricole et favoriser le dialogue.
- Favoriser la concertation locale : je veille à ce que les projets communaux prennent en compte les contraintes de l'agriculture. J'associe la Profession agricole dans la définition des enjeux et des programmes sur mon territoire.
- Rechercher les solutions adaptées pour faciliter la circulation routière des engins agricoles tout en assurant la sécurité des usagers.
- Veiller à l'entretien des sentiers de randonnée, bords de routes, haies, bords de cours d'eau en lien avec les structures compétentes.
- Favoriser le développement des filières agricoles locales.

### En tant que citoyen ou représentant d'association, je m'engage à :



- Participer à un dialogue constructif et apaisé avec les agriculteurs.
- Me renseigner sur la proximité des activités agricoles avant de m'installer. Je cherche à mieux comprendre les atouts et contraintes de la ruralité.
- Préserver la propreté des espaces naturels, agricoles et forestiers : ne pas jeter mes déchets, y compris végétaux.
- Respecter la propriété privée : je n'entre pas dans les parcelles, je ne ramasse pas de fruits, légumes ou tout autre production sans accord.
- Surveiller mes animaux de compagnie pour ne pas effrayer les troupeaux.
- Adapter la vitesse de mon véhicule en cas de dépassement d'engins agricoles.



**La mairie est ouverte le lundi de 10h00 à 11h30 et le jeudi de 17h00 à 19h00.**

**Directeur de la publication :** François Battement, Maire  
**Comité de rédaction :** Nathalie Torchy, Céline Grandière, Nicole Leroy, Myriam Queval

**Mairie :**  
téléphone : 02.35.34.50.68  
mail : [boscmesnil@orange.fr](mailto:boscmesnil@orange.fr)